Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D21_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 mars, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 20 mars 2026 Date d'affichage : 20 mars 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- M. Thierry PEYREBESSE
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DESEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etait absente :
- Mme Gwenaëlle KERNEIS donne procuration à Maryvonne GUILLOTO

Madame Servane METZGER-CORRIGOU a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D21 – 26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION PERMIS DE CONSTRUIRE

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D21_26-DE

235 – D21– 26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION PERMIS DE CONSTRUIRE

Outre les représentants de Brest métropole, il est demandé au Conseil Municipal de désigner les membres appelés à siéger au sein de la commission des Permis de construire qui sera composée de 8 élus (6 de la majorité et 2 de l'opposition) et 1 membre avec voix consultative.

Sont nommés membres titulaires :

1- Mathieu LE BOURSICAUD
2- Servane METZGER-CORRIGOU
3- Eric LE GALL
4- Raphaël SLEIMAN
5- Hélène ROEHRIG
6- Philippe HENRY
7- Philippe MORVAN
8- Pascal GRIMALDI

Est nommé membre à voix consultative :

1- Georges BARBIER

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 26 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE LE RELECQ KERHUON * Finistère *

Erwan L'EOST